



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2019 - 55		
Commission Territoriale Est du 02 décembre 2019 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Plan de gestion 2018-2027 de la RNR Ried de Sélestat Illwald	Vote : favorable

Contexte

La Réserve Naturelle Régionale du Ried de Sélestat Illwald s'étend sur une superficie de 1 855,40 ha sur le ban communal de Sélestat dans le Bas-Rhin (67). Elle compte parmi les plus grandes RNR de France. Elle a été classée Réserve Naturelle Régionale le 8 février 2013 pour une durée de 25 ans. Elle est située dans la plaine de l'Ill et constitue une zone alluviale encore inondable caractérisée par un réseau hydrographique dense en interconnexion avec la nappe phréatique d'Alsace. On y distingue trois grands types d'habitats tous influencés par l'eau : la forêt alluviale, les prairies de fauche, les milieux palustres. La forêt distingue d'une part un grand ensemble de 1400 ha situé à l'Est de l'Ill constitué en majorité de boisements anciens n'ayant pas été touchés par les déboisements du Moyen-Age et dont le caractère humide est particulièrement marqué à l'Est (ried noir) ; les boisements à l'Ouest de l'Ill sont majoritairement artificiels (peupleraies...). Les prairies humides de fauche (essentiellement localisées dans la partie Ouest) sont de trois types : prairies « sèches » à Colchique d'automne et Fétuque des Prés ; les prairies moyennement humides à Sénéçon aquatique ; les prairies très humides à Oenanthe fistuleuse. Les milieux palustres pour la grande majorité sont situés dans le ried sud-ouest et sont composés de jonçaiies, cariçaiies, mégaphorbiaies et roselières. L'Illwald constitue ainsi la plus vaste aulnaie-frênaie d'Alsace et l'ensemble prairial qui l'entoure compte parmi les plus humides d'Alsace. Le potentiel faunistique et floristique du site est considérable. Cette mosaïque complexe compte une centaine d'espèces forestières dont une trentaine d'espèces ligneuses. Près de 130 espèces sont recensées dans les milieux prairiaux, 160 dans les milieux palustres, 70 espèces de mousses (en cours d'inventaire), 450 espèces de champignons et 11 espèces de macrophytes dans les cours d'eau. Parmi les joyaux floristiques on compte la Gratiolle officinale, la Gesse des marais, la Stellaire des marais, la Véronique à longues feuilles, l'Oenanthe fistuleuse. La faune n'est pas moins riche, 36 espèces de mammifères (hors chiroptères), 149 espèces d'oiseaux, 11 espèces d'amphibiens, 3 espèces de reptiles, 11 espèces de poissons, 32 espèces d'Odonates, 10 espèces de criquets et 8 espèces de sauterelles.

Les principaux objectifs poursuivis à long terme sont :

- la conservation de la fonctionnalité alluviale du site ;
- la restauration d'un fonctionnement hydrologique et écologique optimal du Ried Sud-Ouest ;
- la préservation, restauration du fonctionnement des rivières phréatiques ;

- l'atteinte d'une plus grande naturalité de la forêt alluviale, vers une forêt riche et diversifiée en structure et en composition;
- l'appropriation locale de la réserve naturelle ;
- l'optimisation de la gestion de la réserve.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN d'émettre un avis concernant le Plan de gestion de la RNR du Ried de Sélestat Illwald 2018-2027.

Supports de réflexion

- Plan de Gestion 2018-2027
- Synthèse Plan de Gestion 2018-2027
- Présentation par Mme Marylène Cacaud, conservatrice de la RNR Sélestat Illwald
- Rapport de Mme Michèle Trémolières et M. Thiriet, membres du CSRPN

Analyse

Il s'agit du premier plan de gestion, établi pour la période 2018-2027, concernant la RNR du Ried de Sélestat Illwald qui a succédé à partir de 2013 à la RNVA instituée par arrêté préfectoral en 1995. Il ne peut donc s'appuyer que sur un diagnostic - état des lieux initial - et non sur un bilan des actions réalisées lors d'un plan précédent.

Le document présentant le plan de gestion est conçu en deux parties, la première (pages 4 à 109) constituant un diagnostic, état des lieux préalable à la réflexion sur les objectifs généraux et opérationnels à définir dans la mise en œuvre de la gestion proprement dite.

Le diagnostic bien documenté (pages 14 à 89) sur l'environnement et le patrimoine naturel de la réserve aurait nécessité l'indication de toutes les références utilisées pour établir ce tour d'horizon. Il est dommage que dans un document aussi détaillé le rôle épurateur de ces forêts alluviales fonctionnelles ne soit pas mieux développé, sachant que cette fonction a une influence majeure sur la qualité des eaux souterraines et phréatiques. Le diagnostic précise aussi les facteurs déterminants qui concourent à en faire un site à haute valeur patrimoniale méritant protection.

Cependant, dans ce cadre, le CSRPN souligne que le manque de données récentes ou l'absence de réalisation préalable d'inventaires concernant certains groupes taxinomiques - flore, insectes, chiroptères notamment -, constituent un frein à la caractérisation objective de certains enjeux, et, conséquemment, à la définition d'objectifs de gestion. La consultation des bases de données floristiques et faunistiques associatives, par l'intermédiaire d'Odonat Grand Est par exemple, aurait dû être un prérequis à l'établissement du diagnostic permettant d'appréhender globalement l'état général de conservation des espèces et des habitats, et de concourir à la définition des objectifs opérationnels du plan. La description des sols montre une grande diversité, liée directement au maintien de l'inondabilité mais aussi à la topographie du site.

Le cadre socio-économique et culturel de la réserve naturelle est bien exposé dans un paragraphe dédié (pages 90 à 101). Il est noté l'augmentation de contrevenants aux règles d'une RNR. Ne faudrait-il pas renforcer les actions allant dans le sens d'une meilleure connaissance des enjeux de la réserve et donc de son acceptabilité ?

Par ailleurs, le CSRPN rappelle que la réserve est soumise aux documents de planification qui s'appliquent réglementairement : SAGE « Ill-Nappe-Rhin », Zone inondable de l'Ill, SCOT de Sélestat et sa région, Plan d'aménagement de la forêt de plaine. Le plan de gestion de la réserve devra donc tenir compte des contraintes imposées par ces plans.

La deuxième partie du document (pages 110 à 131) décrit la gestion proprement dite envisagée pour les dix prochaines années par le gestionnaire.

Les objectifs à long terme (pages 112 à 120) sont clairement définis, et axés sur les enjeux de conservation identifiés à partir du diagnostic précédemment établi. Si le CSRPN souscrit à la pertinence de la définition de ces objectifs à long terme, se pose la question de deux objectifs similaires : fonctionnalité liée au fonctionnement hydrologique du site et le fonctionnement hydrologique et écologique du « Ried sud-ouest ».

Les objectifs retenus concernent :

- le maintien du caractère alluvial de l'ensemble de l'Illwald, qui est la base sur laquelle repose le fonctionnement, la structuration, la complexité, la diversité, la richesse et les spécificités des écosystèmes de la réserve naturelle,
- le maintien d'une forêt alluviale riche et diversifiée en structure et en composition, malgré son fort degré d'artificialisation constaté dans le diagnostic et les problèmes plus récents liés au déséquilibre sylvo-cynégétique et à la chalarose du frêne,
- le retour à un fonctionnement hydrologique et écologique optimal du « ried sud-ouest », constitué par une mosaïque d'habitats issue des activités humaines au cours du XX^e siècle,
- le maintien du fonctionnement et de l'alimentation des rivières phréatiques, garants de la pérennité et de la qualité de ces rivières phréatiques et de leurs espèces associées.

Ces objectifs sont complétés par les deux objectifs corollaires :

- d'appropriation locale de la réserve naturelle, qui regroupe tout ce qui relève de l'information, de la sensibilisation et de la participation du public et des acteurs du territoire à la vie et à la conservation des enjeux de la réserve naturelle,
- et d'optimisation de la gestion administrative, de la maîtrise foncière et l'amélioration des connaissances naturalistes et scientifiques de la réserve naturelle.

Pour chacun de ces objectifs (pages 128 à 131 et suivantes), sont listés et analysés avec une grande précision les facteurs d'influence, positifs et/ou négatifs, dont il sera tenu compte pour l'établissement des objectifs opérationnels.

Cet exercice est particulièrement délicat pour les thèmes concernant la forêt et l'équilibre sylvo-cynégétique. La Ville de Sélestat étant à la fois le gestionnaire de la réserve et le principal propriétaire foncier, qui valide les plans d'aménagement forestier, ainsi que le rédacteur des baux de chasse et du cahier des clauses particulières des chasses communales, elle dispose en effet de leviers d'action importants, donc d'une responsabilité particulière, pour la définition et la réalisation des objectifs annoncés.

L'objectif annoncé « Obtenir un équilibre agro-écologique » dans le Ried sud-ouest comme dans le reste de la réserve ne peut pas se limiter à une simple reconquête de surfaces prairiales, mais doit s'accompagner de préconisations de mesures de gestion concernant notamment la fertilisation et les dates de fauche, sans lesquelles l'objectif ne pourra être considéré comme atteint.

Sur les milieux aquatiques et rivières phréatiques plusieurs opérations concernent le désenvasement et l'enlèvement d'embâcles qui limitent les écoulements et donc la continuité écologique. À côté d'opérations ponctuelles ciblées, pourquoi ne pas envisager de rechercher les moyens pour une restauration de la dynamique fluviale de l'ensemble du réseau hydrographique surtout celui du Ried sud-ouest ? Le suivi de la qualité des eaux sera réalisé

au niveau des points les plus proches de l'Illwald. Il serait nécessaire que le suivi s'effectue précisément dans les rivières phréatiques et autres cours d'eau dans la réserve et non uniquement à la périphérie, ce qui donnera une information sur la qualité à l'entrée de la réserve et non de l'efficacité épuratoire de ces milieux traduite par la qualité des eaux phréatiques qui circulent dans la réserve.

Au total, ce sont une centaine d'opérations (112) qui sont proposées pour 6 objectifs de long terme et 34 objectifs du plan, ce qui en fait un plan très ambitieux : cependant certaines (par exemple opérations 3.02 et 3.03) apparaissent redondantes ou fortement liées, seront-elles menées conjointement ?

Pourquoi un grand nombre de métriques sont-elles encore indiquées comme étant à préciser ? Le tableau récapitulatif de mise en œuvre des actions (page 130) ne donne pas clairement l'ordre de priorité des opérations projetées. Leur priorisation devrait être affichée dans ce tableau, puis la réalisation devra faire l'objet d'un compte rendu lors du rapport d'activité présenté annuellement au comité consultatif de gestion de la réserve.

Avis du CSRPN

Le CSRPN émet un avis favorable au plan de gestion proposé pour la RNR du Ried de Sélestat et de l'Illwald
--

Recommandations

- Prioriser clairement les opérations projetées sur l'ensemble du plan de gestion, et les indiquer dans le tableau récapitulatif ;
- Mieux anticiper la gestion hydrologique en lien avec le changement climatique : augmentation du nombre d'événements extrêmes (inondations et, à l'inverse, périodes de sécheresse) ;
- Reprendre l'analyse de la fonction épuratoire de la forêt et des prairies alluviales, ceci au regard du changement climatique et donc des variations de fréquence des épisodes d'inondation et de sécheresse ;
- Intégrer les inventaires d'autres groupes biologiques : insister notamment sur la fonge avec les champignons prairiaux qui pourraient être utilisés comme indicateurs de l'état écologique des prairies alluviales (entolomes et hygrocibes) ;
- Mettre en cohérence les responsabilités de la Ville de Sélestat en tant que propriétaire foncier, attributaire des baux de chasse et des baux ruraux et exploitant forestier.

Fait le 13-1-2020



**Le président du CSRPN
Serge Muller**